



# Rapport annuel 2009-2010



40<sup>ans</sup>  
de passion pour l'évaluation

# Rapport annuel 2009-2010



Québec, le 16 août 2010

**Monsieur Yvon Vallières**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel de  
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*  
pour l'année financière terminée le  
31 mars 2010.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président, l'expression  
de ma haute considération.

Le ministre responsable de  
l'Application des lois professionnelles,  
M<sup>e</sup> Jean-Marc Fournier

Montréal, le 16 août 2010

**Honorable Jean-Marc Fournier**  
Ministre responsable de l'Application  
des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel de  
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*  
pour l'année financière terminée le  
31 mars 2010.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Ministre, l'expression  
de mes salutations distinguées.

La présidente,  
Francine Fortin, É.A.

Montréal, le 16 août 2010

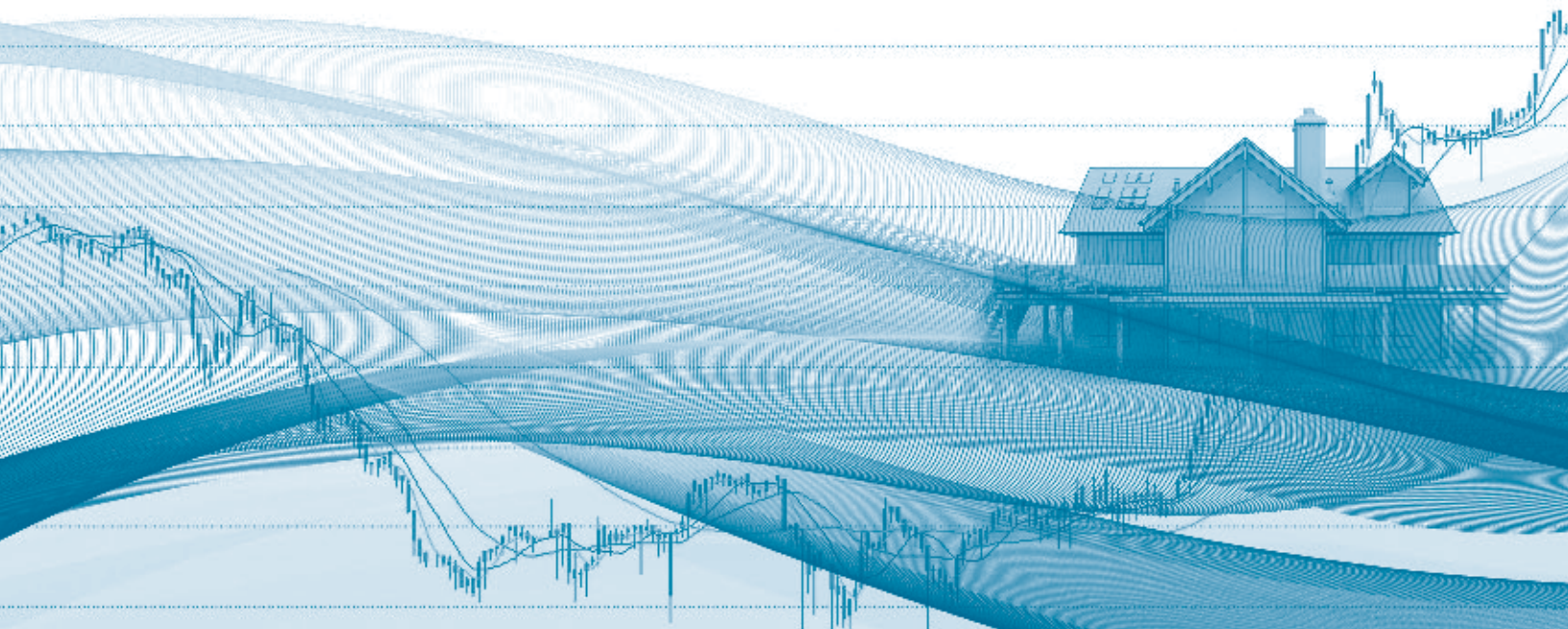
**M<sup>e</sup> Jean-Paul Dutrisac**  
Président de l'Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel de  
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*  
pour l'année financière terminée le  
31 mars 2010.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président, l'expression  
de mes salutations distinguées.

La présidente,  
Francine Fortin, É.A.



# Le rapport de la présidente

**40** ans  
de passion pour l'évaluation



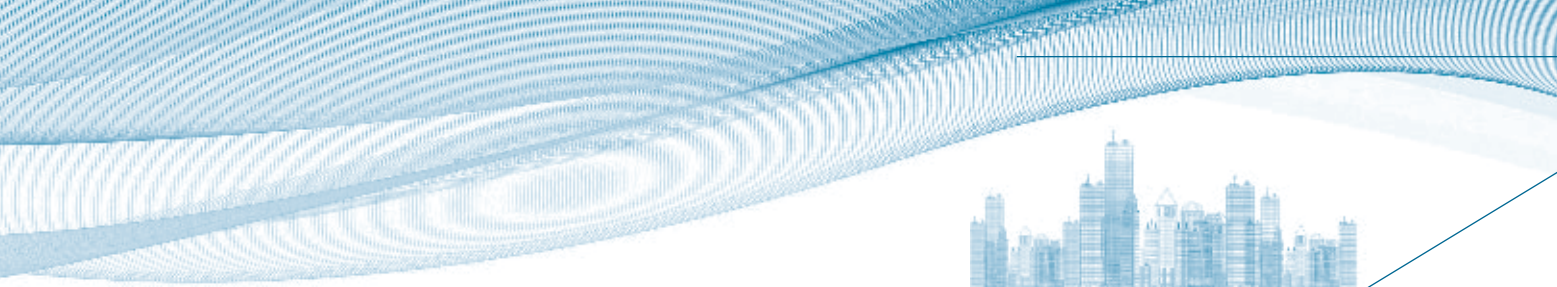
L'année 2009 a marqué le **40<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Ordre**. Bien que des contraintes financières nous aient empêché de célébrer avec faste cette étape importante de notre histoire, je ne pouvais passer sous silence la fierté que j'éprouve à constater la maturité de notre organisation.

En 1969, la constitution de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec était justifiée par un objectif de protection du public en régissant l'exercice de la profession, mais aussi et surtout, en exigeant une formation universitaire adéquate pour l'obtention du titre d'É.A.

La préoccupation relative aux compétences des membres demeure l'une des préoccupations majeures de l'Ordre depuis sa création. L'exercice 2009-2010 s'inscrit dans cette tendance, puisqu'il a marqué la fin du premier cycle triennal d'application du **Règlement sur la formation continue obligatoire**. Au terme de ce premier cycle et après analyse des premières statistiques, une constatation s'impose : la mise en vigueur de ce Règlement est un succès. En date du 31 décembre 2009, 81 % des membres, soit la très grande majorité, a atteint le seuil obligatoire de 48 heures de formation. Alors qu'on craignait une pénurie possible de formations disponibles, nous constatons avec plaisir que ces craintes n'étaient pas fondées.

En effet, durant ces trois années de référence, l'Ordre a reçu pas moins de 1 338 demandes de reconnaissance d'activités de formation externes, dont 845 concernant les activités dites « collectives » suivies par plusieurs évaluateurs et 495 concernant les activités individuelles. Ceci, sans compter que durant ce premier cycle de référence, l'Ordre a offert 68 activités de formation destinées aux É.A. dans le cadre du *Programme de formation continue*, en sus du *Programme de formation professionnelle*, destiné aux candidats à l'exercice de la profession.

C'est dire que malgré les risques de défection associés au fait d'être un ordre à titre réservé, malgré des ressources limitées et malgré les obligations qu'un tel règlement impose aux évaluateurs agréés, l'Ordre a assumé avec courage et rigueur son mandat d'amélioration de la pratique de ses membres... et ces derniers ont suivi avec un professionnalisme dont nous pouvons être fiers!



Dans la poursuite du dossier de **l'Entente France-Québec** visant la conclusion d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession réglementée (l'ARM), nous avons effectué, en avril 2009, une mission de reconnaissance à Paris où nous avons rencontré nos homologues français, représentants de sept organismes similaires à l'Ordre. Au terme de nos échanges, nous concluons qu'il existe une équivalence globale entre les activités d'évaluation exercées des deux côtés de l'Atlantique ainsi qu'une équivalence dans les formations. Plus particulièrement, de façon préliminaire, nous avons identifié quatre organismes qui se qualifieraient probablement pour signer une entente avec l'Ordre. Un comité a été constitué afin de valider l'adéquation de la formation et de la pratique entre les membres de ces organismes et ceux de l'Ordre, mais aussi afin de déterminer les modalités d'un éventuel ARM à conclure au courant du prochain exercice.

Le dossier de la mise en place du **Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle** a requis beaucoup de ressources pour donner suite à la demande déposée au printemps 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). Aussi, les membres du Conseil d'administration du Fonds ont débuté officiellement leur mandat; ils ont, entre autres, adopté la structure administrative du Fonds, examiné les options de placement des avoirs du Fonds et les propositions en matière de réassurance.

De plus, plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentants de l'Institut canadien des évaluateurs afin d'harmoniser les obligations liées à l'assurance de la responsabilité professionnelle des É.A. qui sont aussi AACI. L'Ordre a tenté de faire valoir la situation particulière des membres du Québec qui doivent composer avec les obligations de deux organisations professionnelles, dont une est un ordre professionnel régi par une loi et une réglementation particulières. En fin d'exercice, l'Institut analysait une proposition déposée par l'Ordre.

En attendant la touche finale que sera la mise en vigueur de la police d'assurance, les travaux de mise en place du Fonds se poursuivent.

Les efforts de recrutement de **la relève**, - une priorité pour la profession - ne cessent de porter fruits ces dernières années en ce qui a trait au nombre d'étudiants et stagiaires inscrits aux registres de l'Ordre. Avec la délivrance de 56 permis aux É.A. en 2009, on a constaté une augmentation d'environ 25 % par rapport à l'an dernier.

Le **Groupe de travail sur la désuétude externe de marché dans le domaine de l'évaluation des immeubles industriels** créé à

l'initiative du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (le MAMROT) et composé de onze spécialistes, dont neuf É.A., a débuté ses travaux. Les résultats de ses premières recherches et discussions ont été transmis le 3 février 2010 à l'attention du ministre Laurent Lessard.

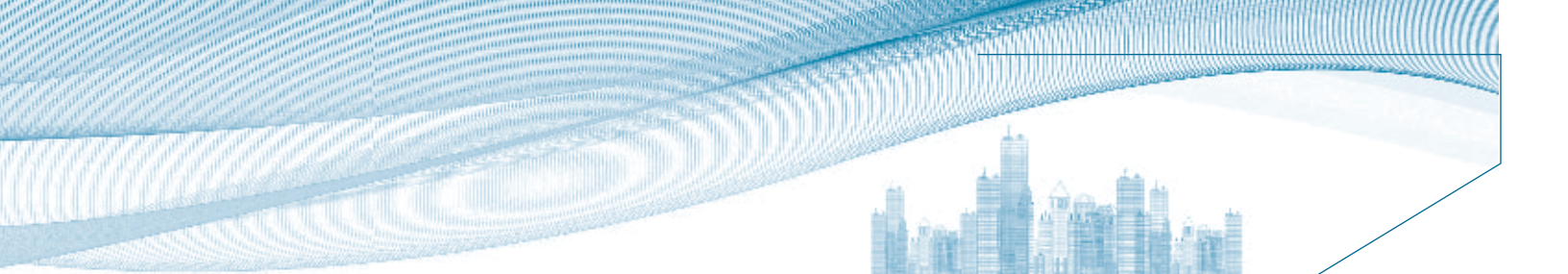
Dans **le dossier de la modernisation réglementaire des dossiers d'évaluation municipale**, une étape importante a été franchie avec la présentation par le MAMROT, en mai 2009, d'une version préliminaire du *Manuel de l'évaluation foncière du Québec* (MÉFQ). La réalisation de la version préliminaire du MÉFQ permettra aux évaluateurs municipaux une appropriation progressive des changements législatifs à venir. Au sein de l'Ordre, c'est le comité consultatif des évaluateurs municipaux qui collabore aux travaux du MAMROT.

Les préoccupations eu égard à **l'augmentation de la valeur des propriétés riveraines et leur impact sur les citoyens** ont fait à nouveau la manchette cette année, tant dans la presse écrite que dans les médias télévisés. Dans ce contexte, la soussignée a été sollicitée à plusieurs reprises par les journalistes afin d'exprimer la position de l'Ordre. L'intervention de l'Ordre dans ce dossier a toujours visé deux objectifs : d'une part, veiller à la préservation de l'intégrité du processus d'évaluation municipale juste, équitable et transparent; d'autre part, défendre la qualité des gestes professionnels posés par les évaluateurs municipaux. Suite à diverses rencontres de concertation auxquelles l'Ordre a participé activement, le MAMROT a déposé un rapport en novembre 2009, dans lequel différentes alternatives sont analysées.

En ce qui a trait aux solutions envisagées pour contrer ce problème, l'Ordre a réitéré sa position à l'effet que le *Programme de report du paiement de l'impôt foncier* (le PRIF) remporte davantage son adhésion en ce qu'il affecte le moins la notion d'équité. Toutefois, nous avons émis certaines réserves quant aux coûts que peut entraîner cette mesure.

Un projet de **révision de la Loi sur l'expropriation** a sollicité la participation d'un groupe d'experts de l'Ordre en début d'exercice. Le dépôt d'un projet de loi a été retardé mais l'Ordre a manifesté son intention d'être entendu en commission parlementaire, le cas échéant.

Diverses rencontres ont eu lieu dans le cadre de la **révision de la Loi sur les ingénieurs, la Loi sur les architectes et la Loi sur les ingénieurs forestiers**, des sessions d'information et de consultation ayant été organisées à cet effet par les ordres concernés. L'Ordre était présent pour assurer la pérennité des actes professionnels posés par ses membres.



À l'occasion de la **Tournée régionale 2010** ayant débuté en fin d'exercice, plus de 200 membres sont venus à nos rencontres afin de partager leur vision des dossiers « chauds » de l'Ordre et prendre en note les dernières nouvelles. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'intérêt que les enjeux actuels suscitent chez les membres.

Comme tous les deux ans – tradition oblige – le comité organisateur du **congrès 2010**, assisté de la permanence de l'Ordre, a jeté les bases de notre rencontre en Mauricie. Tous celles et ceux qui ont eu le privilège de faire partie d'un comité organisateur du congrès de l'Ordre savent que le plus gros de la tâche est de développer un contenu intéressant et « consistant » qui plaise à toutes les catégories de membres. Nul doute que le rendez-vous de Sacacomie sera, encore une fois, un succès de participation.

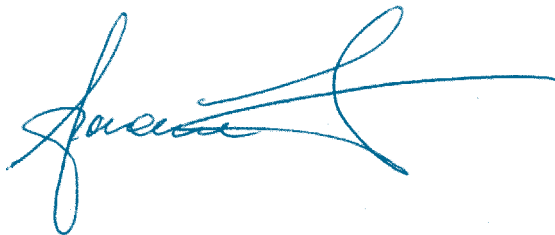
Au chapitre du **fonctionnement**, l'année a été marquée par la mobilité du personnel de soutien (accueil, comptabilité et secrétariat), plusieurs arrivées et départs ayant requis un surplus d'encadrement et mené à une réorganisation de ces services.

Si, quatre décennies - et plusieurs générations d'évaluateurs! - plus tard, l'Ordre continue à relever avec succès des défis ambitieux dans le cadre de son principal mandat de protection du public, c'est grâce en premier lieu à la **générosité**, à la disponibilité et à l'investissement de ses **bénévoles** qui assument avec engagement et conviction cette importante tâche de développement de la profession et de la vie associative. L'implication des É.A. au sein de l'Ordre permet au quotidien les échanges sur les enjeux qui confrontent la profession et la recherche de solutions aux problématiques.

La tâche des membres des comités de l'Ordre va bien au-delà du partage de leurs expertises respectives, bien que très précieuses. Au sein de divers comités, ils sont appelés à développer des compétences reliées au fonctionnement même du système professionnel, ce qui n'a rien à voir avec leur travail quotidien en évaluation. **L'apport des bénévoles est inestimable et j'aimerais exprimer, au nom de l'ensemble de la profession, notre gratitude et notre admiration devant votre dévouement constant.** Plusieurs sont avec nous depuis longtemps et on compte que vous restiez à nos côtés pour les années à venir!

J'aimerais terminer ce rapport en remerciant également les membres du Conseil d'administration, les membres du comité exécutif et l'équipe de la permanence pour leur travail et leur soutien indéfectibles.

La présidente,



Francine Fortin, É.A.

# Conseil d'administration et permanence 2009-2010

## Le Comité exécutif

- **Pierre Potvin, É.A.**, président (jusqu'au 21 mai 2009)
- **Francine Fortin, É.A.**, présidente (élue le 21 mai 2009 au suffrage des administrateurs)
- **Pierre Goudreau, É.A.**, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- **Richard Côté, É.A.**, deuxième vice-président, responsable de la formation (à compter du 21 mai 2009)
- **Pierre Gosselin, É.A.**, trésorier, responsable des services aux membres
- **Annie Langlois**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2009)
- **Jean-Pierre Marcil**, administrateur nommé par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2009)

## Les administrateurs et administratrices<sup>1</sup>

- **Gérard Brahic, É.A.**, Trois-Rivières
- **Céline Chartrand, É.A.**, Montréal (à compter du 21 mai 2009)
- **Richard Côté, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- **Josée Fecteau, É.A.**, Montréal (à compter du 21 mai 2009)
- **Alain Fontaine, É.A.**, Cantons-de-l'Est
- **Francine Fortin, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
- **Pierre Gosselin, É.A.**, Montréal
- **Pierre Goudreau, É.A.**, Montréal
- **Marc Lachaine, É.A.**, Montréal (jusqu'au 21 mai 2009)
- **Annie Langlois**, administratrice nommée par l'Office des professions
- **Claude Laramée, É.A.**, Outaouais, Nord-Ouest, Nouveau-Québec (à compter du 21 mai 2009)
- **Donald Larouche, É.A.**, Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord
- **Annie Lavigne, É.A.**, Montréal
- **Pauline Leblond**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2009)
- **Christiane Lemelin**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 17 décembre 2009)
- **Jean-Pierre Marcil**, administrateur nommé par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2009)
- **Pierre Potvin, É.A.**, Montréal (jusqu'au 21 mai 2009)
- **André Racine**, administrateur nommé par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2009)
- **Michel Rouleau**, administrateur nommé par l'Office des professions (du 21 mai au 17 décembre 2009)
- **Stéphan Roy, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- **Martine Sirois, É.A.**, Montréal
- **Jacques G. Tremblay, É.A.**, Outaouais, Nord-Ouest, Nouveau-Québec (jusqu'au 21 mai 2009)
- **Élaine Zakaïb**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 17 décembre 2009)

## La permanence

- **Céline Viau**, secrétaire générale
- **Michel Fournier, É.A.**, syndic
- **Christiane Guimond, É.A.**, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur
- **M<sup>e</sup> Elena Konson**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- **Patricia Landry, agr.**, coordonnatrice au développement de la formation
- **Josée Laporte**, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- **Lorraine Abel**, secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- **Jérôme Cambonie**, soutien à la formation, préposé à l'accueil
- **Nesly Dieudonné**, commis à la comptabilité (du 7 octobre au 20 novembre 2009)
- **Johanne Fréchette**, commis à la comptabilité (du 2 décembre 2009 au 19 février 2010)
- **Assia Salmi**, soutien à la formation, préposée à l'accueil (jusqu'au 29 mai 2009)
- **Annie Simard**, préposée à l'accueil (jusqu'au 30 juillet 2009)
- **Geanete William**, commis à la comptabilité (à compter du 15 mars 2010)

<sup>1</sup> Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

# Rapport des activités du Conseil d'administration et du Comité exécutif



Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni deux (2) fois, soit le 21 mai et le 28 octobre 2009. De plus, il a tenu une conférence téléphonique le 16 avril 2009.

Le Comité exécutif (CE) a siégé six (6) fois : le 15 mai, les 8 et 9 juillet, le 15 octobre, le 10 décembre 2009 et le 19 février 2010. Il a tenu quatre (4) conférences téléphoniques : les 3 et 9 avril, le 31 août et le 20 novembre 2009.

Le 16 octobre 2010, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

## Structure de fonctionnement des comités :

- Élection du Comité exécutif et de la présidente de l'Ordre (CA) ;
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail (CA et CE) ;
- Nomination de scrutateurs pour les élections du Conseil d'administration du 19 mai 2009 (CA);

## Activités réglementaires :

- Nomination d'actuaire et de vérificateurs pour le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);
- Nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle et ce, pour l'exercice financier 2010 :

Administrateurs externes : M<sup>e</sup> Denis Borgia, Gaëthane Lafontaine, FICA, FCAS, Jean Landry, C.A., Jean Lizotte, F.I.A.C., CRM.

Administrateurs internes : Martin De Rico, É.A., Étienne Guindon, É.A., Michèle Leroux, É.A., Pierre Potvin, É.A., Gérald Savary, É.A. (CA);

- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CE) ;

- Approbation du registre des activités de la formation continue (CE);
- Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen d'admission du mois d'octobre 2009 (CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 56 candidats ayant réussi l'examen, soit :

Julie Dubé, Diane Mercier, René Jalbert, Véronique Jean, Alexandre Duplantie, Julie Tremblay, Samuel Désilets, Mélanie Di Palma, Mélanie Thériège, Karine Ferlatte-Schofield, Charles-Olivier Granger, Marcel Morin, Jérôme Chagnon Lampron, Julie Gaulin, David Pelletier, Stéphane Monette, Alex Roy, David Carrier, Kathlyne Pelletier, Martin Bisailon, Jérôme Bertrand, Daniel Bonin, Annie Préfontaine, Jacques Flynn, Annie Bertrand, Guy-André Nogret, Sébastien Larouche, Denis Brousseau, Jean-Sébastien Ouellette, Marc Bédard, Alain Baillargeon, Diane Beaulieu, Valérie Carrier, Mathieu Pichette, Michel Bourque, Éric Rochette, Nathalie Hudon, Julie St-Marseille, Nicolas St-Cyr, Jérôme Dionne, Lodoïs Lutun, Julie Laflamme, Yves Poirier, Frédéric Thériault, François Crête, Martine Frenette, Stéphane Longpré, Nicolas-Doyon Vallières, Alain Des Croisselles, Alexis Bilodeau-Fortin, Frédéric Clément, Majorie Mercure, Vincent Shirley, Tina Blanchet, Farid Hajji, John Wang (CE);

- Délivrance d'un permis d'évaluateur agréé à un candidat dans le cadre de la reprise de l'examen oral (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CE);
- Décision d'imposer le *Programme de formation professionnelle de l'OEAQ* à tous les candidats qui font une demande d'équivalence et dont la formation en immobilier n'est pas de niveau universitaire ou dont la formation universitaire n'est pas directement reliée à l'immobilier (CE);
- Décision de ne pas traiter les demandes de reconnaissance d'activités individuelles aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des évaluateurs agréés* provenant de membres qui ont déjà accumulé les 48 heures de formation exigées (CE);
- Modification du contenu de la *Déclaration annuelle en ligne* (CE);
- Décision de poursuivre les travaux d'élaboration du *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société et en multidisciplinarité* (CE et CA);
- Décision d'établir un premier bilan de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire* et de mettre à jour le *Guide d'application* sous forme électronique à l'intention des membres (CE et CA);
- Adoption du programme de la surveillance de la profession pour 2009-2010 (CA);

- Autorisation donnée à la secrétaire générale de demander au syndic, au nom du Comité exécutif, de porter une plainte disciplinaire contre un (1) évaluateur agréé pour le non respect du stage de perfectionnement qui lui a été imposé (CE);
- Décision de reconnaître le succès du stage de perfectionnement de deux (2) évaluateurs agréés et de lever la limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles imposée à l'un des deux évaluateurs agréés (CE);
- Imposition des stages de perfectionnement à deux (2) évaluateurs agréés suite aux recommandations du comité d'inspection professionnelle et imposition de la limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles à l'un des deux évaluateurs agréés (CE);
- Décision d'obliger les évaluateurs agréés, en vertu de l'article 62.2. du *Code des professions*, d'aviser l'Ordre par écrit, dans les 30 jours suivant la date à laquelle se présente une des situations suivantes : a) l'évaluateur agréé a appris l'existence d'une réclamation formulée contre lui auprès de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle; et/ou b) l'évaluateur agréé a formulé auprès de son assureur une déclaration de sinistre à l'égard de sa responsabilité (CA);
- Décision de ne pas radier du Tableau des membres, les évaluateurs agréés qui ne se sont pas encore conformés à l'article 2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire* et de leur accorder le délai prévu à l'expiration de la première période de référence 2007-2009 (CE et CA);
- Dans le cadre des travaux du Comité conjoint sur les amendements de la *Loi sur l'expropriation*, décision de demander au ministère des Transports la tenue d'une commission parlementaire sur les amendements projetés (CE);
- Décision de lancer un appel d'offres pour obtenir les soumissions pour la production du *Guide de référence sur le développement durable et l'évaluation des immeubles verts* destiné à informer et à instruire les membres de l'OEAQ à ce sujet (CE);
- Décision de reconnaître les *Normes internationales d'évaluation (NIE)* ou *International Valuation Standards (IVS)* comme outil de référence, considérant qu'elles constituent des règles minimales qui ne sauraient remplacer les particularités régionales ou la réglementation en vigueur dans certaines provinces canadiennes, comme c'est le cas au Québec (CE);
- Décision d'aviser l'ICE que l'Ordre est prêt à continuer les travaux sur l'harmonisation des normes pancanadiennes sous réserve d'une acceptation de principe de la part de l'ICE à l'effet d'identifier des règles *coercitives* qui pourraient faire consensus, tant dans leur rédaction que dans leur application;
- Adoption du programme du Congrès 2010 dans la région de la Mauricie;

### Décisions de nature politique ou publique

- Motion de remerciements aux administrateurs sortants (CE et CA);
- Hommage à Pierre Potvin, É.A., président sortant de l'Ordre (CE et CA);
- Attribution du prix *Mérite* du CIQ à Michel Fournier, É.A., syndic de l'Ordre (CE et CA);
- Attribution du prix *Reconnaissance* de l'Ordre à Pierre A. Letarte, professeur à la retraite de l'Université Laval (CE et CA);

### Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2008-2009 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2009-2010 (CA et CE);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (CA);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);
- Modification de la *Politique de remboursement des dépenses* (CE);
- Approbation de la facture d'AXA Assurances (CE);
- Décision de l'endroit et de la date de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre (CA);
- Décision de soumettre à l'Assemblée générale annuelle la proposition d'augmentation de la cotisation annuelle de 25 \$ en 2010-2011 et de 25 \$ en 2011-2012 (CE);
- Autorisation de l'échelonnement de paiement des trois (3) amendes dans trois (3) dossiers disciplinaires (CE).

### Décisions de nature professionnelle

- Décision de créer un comité sur la mise en œuvre de l'Entente France-Québec afin d'analyser la formation et les conditions d'admission des membres des organisations françaises retenues aux fins de la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) de même que d'élaborer le contenu et les conditions de cet ARM (CE et CA);
- Nomination d'une déléguée et d'une déléguée substitut de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- Décision de poursuivre les consultations avec l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) concernant le renouvellement du *Protocole d'entente*, notamment en ce qui a trait à la question de l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre et de l'ICE. Nomination des représentants de l'Ordre au Comité conjoint OEAQ-ICE sur l'assurance responsabilité (CE et CA);

# Membres des Comités de l'Ordre

## Le Comité d'inspection professionnelle

- Yves Godin, É.A., président
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Jacques Dubé, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
- Gérard Brahic, É.A., inspecteur adjoint
- Louise Savoie, É.A., inspecteur adjoint

## Le Bureau du syndic

- Michel Fournier, É.A., syndic en chef
- Pierre Marchand, É.A., syndic adjoint
- Jacques Thibault, É.A., syndic adjoint

## Le Conseil de discipline

- M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, président
- Jean-Luc Bélanger, É.A.
- Jean-Guy Bernard, É.A.
- Sylvain Bernèche, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Francine Godin, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Serge Lachance, É.A. (à compter du 28 octobre 2009)
- Donald Prévost, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A.
- Michel Raymond, É.A. (à compter du 28 octobre 2009)
- Richard Lahaye, É.A. (à compter du 28 octobre 2009)
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

## Le Comité de révision

- Régis Bonneau, É.A.
- Réjean Carrier, É.A.
- Claude Chevalier, É.A.
- René Cloutier, É.A.
- Josée De Repentigny, É.A.
- Jean-Guy Kirouac, É.A.
- Suzanne Lalonde, représentante du public
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Bernard Marois, É.A.
- Alain Paradis, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Dominique Robillard, É.A.
- Michel Toupin, représentant du public
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

## Le Conseil d'arbitrage des comptes

- Bruno Beckers, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Laurent Dubois, É.A.
- Pierre L.Gagnon, É.A.
- Nicol Guay, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Denis Savoie, É.A.
- Louise Savoie, É.A.
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

## Le Comité des requêtes

- Jacques G. Tremblay, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Diane Blais, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- René Cloutier, É.A.
- Serge Lachance, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Sylvain Méthot, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Denis Savoie, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

## Le Comité d'admission

- Bryan L'Archevêque, É.A., président
- Mélanie Laplante, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- Christine Paquin, É.A.
- Benoît Bélanger, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire

## Le Comité conjoint OEAQ-ICE sur l'assurance responsabilité

### Pour l'Ordre

- M<sup>e</sup> Denis Borgia
- Pierre Potvin, É.A.
- Gérald Savary, É.A.

# Membres des Comités de l'Ordre

## Le Comité de formation continue

- Richard Côté, É.A., président, 2<sup>ème</sup> vice-président responsable de la formation
- Sonya Auclair, É.A., représentante de l'AEMQ
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT (à compter de février 2010)
- Guylaine N. Cormier, É.A.
- Sébastien Jean, É.A.
- Bryan L'Archevêque, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Martine Sirois, É.A.
- Patricia Landry, agr., secrétaire

## Le Comité sur la mise en œuvre de l'Entente France-Québec

- Céline Chartrand, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Jean-Marc Couture, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Francine Fortin, É.A., présidente
- Josée Laporte
- André Morin, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

## Le Comité de la formation

- Francine Fortin, É.A., présidente, OEAQ
- Richard Côté, É.A., 2<sup>ème</sup> vice-président, responsable de la formation, OEAQ
- Louis Côté, direction des programmes d'études et de la recherche, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Guylaine N. Cormier, É.A.
- Pierre A. Letarte, directeur des programmes de premier cycle, FSA, Université Laval
- Jacques St-Pierre, responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQAM
- Céline Viau, secrétaire, OEAQ

## Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Donald Larouche, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Claude Laramée, É.A.
- Jacques G. Tremblay, É.A. (jusqu'au 19 mai 2009)
- Céline Viau, secrétaire

## Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

### Le Comité réviseur des normes de pratique professionnelle :

- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Goudreau, É.A., 1<sup>er</sup> vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- Michel Fournier, É.A., syndic de l'Ordre
- Jean-Luc Bélanger, É.A. (seulement pour les dossiers en expropriation)
- Denis Bessette, É.A.
- Gérard Brahic, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Alain Raby, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Daniel Sylvestre, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

### Le Comité *ad hoc* sur l'harmonisation des normes pancanadiennes :

- Gérard D'Aoust, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Jules Mercier, É.A.
- Louis Poirier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

### Le Comité *ad hoc* sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts :

- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- André Morin, É.A.
- Pierre Potvin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

# Membres des Comités de l'Ordre

## Le Comité *ad hoc* sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ :

- Martin De Rico, É.A.
- Pierre Gélinas, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Christiane Guimond, É.A.,  
secrétaire et coordonnatrice des travaux

## Le Comité de gestion immobilière

- Francine Guérin
- André Lanoue, É.A.
- Annie Lavigne, É.A.
- Pierre Potvin, É.A., président
- René Rivard, É.A.
- Anne-Marie Salich, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale

## Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Collaborent aux travaux du comité sur SMI Éval+ :

- Marc-Antoine Bessette, É.A.
- François Guertin, É.A.

## Le Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres

### Du Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée :

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.

- Bernard Marois, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

## Du Conseil d'administration :

- Pierre Goudreau, É.A., 1<sup>er</sup> vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres

## Représentantes du courtier :

- Josée Howson, Aon Parizeau inc.
- Clavdia Raphaël, Aon Parizeau inc.

## Représentant de l'assureur :

- M. Louis Dussault, AXA Assurances

## Le Comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

- Michèle Leroux, É.A.
- Martin De Rico, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Pierre Potvin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

## Le Comité des relations avec les médias

- Francine Fortin, É.A., présidente
- Gérard Brahic, É.A.
- Céline Chartrand, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Annie Langlois, administratrice nommée par l'OPQ
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

## Le Comité organisateur du congrès 2010

- Pierre Marchand, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Jean-Philippe Baril, É.A.
- Gérard Brahic, É.A., répondant au Conseil d'administration
- Robert Gélinas, É.A.
- Andrée Harvey
- Marc-André Leblanc, É.A.
- Danielle Marchand, É.A.
- Marc Vaillancourt, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- Josée Laporte, secrétaire générale adjointe
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

# Le Comité d'inspection professionnelle

**Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.**

## Programme d'inspection professionnelle 2009-2010

- 1- Poursuivre et finaliser quatre (4) dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2008-2009;
- 2- Procéder à trois (3) audits de membres (2 en expertise et 1 en évaluation municipale) dont les dossiers ont été étudiés durant l'exercice financier 2008-2009;
- 3- Surveiller la pratique aux fins de financement hypothécaire en procédant à six (6) nouvelles inspections chez des membres œuvrant activement dans ce champ de pratique;
- 4- Procéder à quatre (4) visites de suivi ou de contrôle en expertise pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- 5- Surveiller la pratique en évaluation municipale en procédant à deux (2) nouvelles inspections chez des membres œuvrant activement dans ce champ de pratique;
- 6- Procéder à deux (2) visites de suivi ou de contrôle en évaluation municipale pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- 7- Procéder à une (1) enquête particulière en expertise à la demande du syndic de l'Ordre;
- 8- Procéder aux nouvelles demandes d'enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le Conseil d'administration ou le CIP demanderaient une telle enquête;
- 9- Procéder aux audits prévues par le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E);
- 10- Répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « Rapport de l'inspecteur ».



## Réalisations du Comité d'inspection professionnelle en 2009-2010

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à douze (12) inspections :

- 11 visites régulières (expertise privée);
- 1 visite de suivi (évaluation municipale).

Dans chaque dossier, un questionnaire préalable à l'inspection est transmis à l'évaluateur et par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections, un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur agréé.

De plus, six (6) membres ont fait l'objet de suivi sans toutefois nécessiter une visite à leur bureau (4 en évaluation municipale et 2 en expertise privée).

L'enquête particulière prévue au programme du CIP a été annulée, le membre ayant pris sa retraite le 30 septembre 2009.

En 2009-2010, les membres du CIP se sont réunis à huit (8) reprises entre juillet 2009 et février 2010. Outre ses réunions régulières, le CIP a procédé à quatre (4) audits.

Pendant cette année financière, le CIP a finalisé sept (7) dossiers provenant de 2008-2009 et a procédé à l'analyse de cinq (5) dossiers de 2009-2010. L'étude des dossiers a mené à huit (8) visites de suivi à faire en 2010-2011 ou en 2011-2012 et à la recommandation d'imposer un stage de perfectionnement avec obligation de suivre des cours de formation, laquelle recommandation a été entérinée par le Comité exécutif de l'Ordre. Trois (3) dossiers ont été suspendus suite à la démission de l'Ordre des membres concernés, alors qu'un (1) dossier a été fermé, le membre concerné ayant définitivement cessé sa pratique.

Les sept (7) dossiers qui restent à traiter de l'exercice 2009-2010 seront finalisés par le CIP au cours du prochain exercice.

## Le Bureau du syndic

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions* le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le Conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2009 :	13
Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2009-2010 :	22
Nombre total de membres visés :	18
Nombre de décisions de porter plainte :	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte :	7
Le nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic :	2
Le nombre de dossiers non réglés par la conciliation du syndic :	6
Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période :	19

## Le Conseil de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline a siégé trois (3) fois.

Il a été saisi d'une (1) plainte disciplinaire portée par le syndic. Dans ce dossier, l'évaluateur agréé a été déclaré coupable d'avoir fait défaut de se conformer à la décision du Comité

exécutif lui imposant un stage de perfectionnement. Une amende de 4 000 \$ lui a été imposée.

Dans le dossier 18-2009-050, l'évaluateur agréé déclaré coupable au cours de l'exercice précédent d'avoir confectionné un rapport d'évaluation non conforme aux normes de pratique professionnelle a été condamné au paiement d'une amende de 1 500 \$.

Dans le dossier 18-2009-048, dans lequel l'évaluateur agréé a été aussi déclaré coupable l'an dernier d'avoir fait défaut de se conformer à la décision du Comité administratif de suivre un stage de perfectionnement, le Conseil de discipline a imposé une sanction sous forme d'amende de 3 500 \$.

## Le Comité de révision

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2009-2010, le Comité de révision n'a été saisi d'aucune demande de révision.

## Le Conseil d'arbitrage des comptes

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2009-2010, le Conseil d'arbitrage des comptes a reçu cinq (5) demandes d'arbitrage et a tenu deux (2) auditions pour entendre deux (2) dossiers. Dans un premier cas, le Conseil d'arbitrage a annulé le compte en litige, alors que dans le deuxième dossier, le compte a été maintenu. Les trois autres dossiers seront entendus en audience au cours du prochain exercice.

## Le Comité d'admission

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le Comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au Comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage<sup>1</sup>.

En 2009-2010, le Comité d'admission a tenu cinq (5) réunions régulières dont une par conférence téléphonique.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec le 3 octobre 2009 de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 17 octobre 2009.

1 L'OEAO n'a pas de règlement relatif à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlement relatif à des certificats de spécialiste, ni de classe de membres.

### Examen d'admission

Candidats inscrits à l'examen écrit :	75
Candidats ayant réussi l'examen écrit :	56
Candidats inscrits à l'examen oral (Montréal) :	38
Candidats inscrits à examen oral (Québec) :	21
Réussite suite à la reprise de l'examen oral :	1
Demandes de révision de note :	4
Demandes d'autorisation d'agir comme maître de stage :	50

### Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	20
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :	4
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :	16
dont 4 possèdent les diplômes universitaires provenant d'une institution d'enseignement située hors du Canada et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec	

# Le Comité de formation continue

**Le Comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un Programme de formation continue (PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public. Plus que jamais, depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, le comité met tout en œuvre pour offrir une grande variété d'activités de qualité.**

En 2009-2010, les membres du Comité de formation continue se sont réunis trois (3) fois, soit le 10 juin, le 14 octobre 2009 ainsi que le 16 février 2010.

## Programme de formation continue

13 activités de perfectionnement ont été offertes et répétées dans le cadre du Programme de formation continue (PFC) pour un total de 34 ½ jours. Elles ont réuni 991 participants, dont 551 à Montréal, 288 à Québec et 152 dans les autres régions.

Les activités de formation suivantes ont été offertes :

- *La lecture des baux commerciaux;*
- *Le logiciel de projection financière Argus Valuation-DCF™ (version 14);*
- *Les marchés fédéraux: une opportunité à saisir! Séminaire I (Comment vendre au gouvernement du Canada);*
- *Les marchés fédéraux: une opportunité à saisir! Séminaire II (Les bonnes pratiques en matière de préparation de soumission);*
- *L'évaluation des édifices à bureaux;*
- *L'examen des titres immobiliers et leur impact sur la valeur marchande;*
- *L'évaluation de résidences pour personnes âgées;*
- *Les conflits d'intérêts : ce n'est pas seulement ce que vous en pensez, c'est surtout ce que les autres en pensent!;*
- *La motivation des conclusions professionnelles à la base d'un rôle d'évaluation municipale;*
- *La géomatique au service de l'évaluation (introduction);*
- *Le service à la clientèle : impact sur la pratique de l'É.A. (dans le cadre de la Tournée régionale 2010);*
- *La série des formations sur les dossiers de l'OEAQ (dans le cadre de la Tournée régionale 2010);*
- *Microsoft Excel 2007 pour l'immobilier et l'évaluation;*
- *L'évaluation de fermes et de boisés.*

## Programme de formation professionnelle en évaluation

Les 34 jours de cours offerts dans le cadre du Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP) ont entraîné 484 inscriptions, dont 333 à Montréal et 151 à Québec. Les blocs de cours suivants étaient au programme :

- *Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B;*
- *Évaluation municipale (ÉMUN);*
- *Étude de cas (ÉCAS);*
- *Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B;*
- *Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER);*
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B;*
- *Méthode de comparaison (MCOM).*

L'Ordre a offert en tout 68 ½ jours de formation qui ont généré 1 475 inscriptions – autant de mercis aux excellents formateurs de l'Ordre :

- Pour le Programme de formation professionnelle (PFP) : MM. Marc Bergeron, Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Stéphane Hamelin, Sylvain Méthot, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphan Roy, Paul Tougas, évaluateurs agréés, ainsi que M<sup>e</sup> Elena Konson.
- Pour le Programme de formation continue (PFC), édition 2009-2010: M<sup>e</sup> François Brochu, M<sup>e</sup> Denis Cloutier, M. Denis Lévesque, M. Jean-François Métivier, M<sup>me</sup> Francine Michaud, M<sup>me</sup> Johanne Panneton, ainsi que MM. René-Paul Dumont, a.-g., Gérard Brahic, Jean-Marc Couture, Daniel Sylvestre, Alain Fontaine, Christian Guay, Dominic Fournier, Jean-François Gilbert, Steve Gilbert et Luc Vaillancourt, évaluateurs agréés.

## Règlement sur la formation continue obligatoire

Près de 300 demandes de reconnaissance d'activités aux fins de la formation continue ont été reçues et traitées durant l'exercice 2009-2010.

Durant le prochain cycle, le comité mettra l'emphase sur les éléments qui devront être améliorés, tels que la responsabilisation des membres face aux informations transmises dans le cadre des demandes de reconnaissance, la mise en application d'un formulaire simplifié de demande de reconnaissance et l'imposition des délais plus stricts quant à la transmission des demandes afin d'en améliorer le traitement.

Il sera aussi primordial de continuer la collaboration avec les organisations partenaires pour élaborer des nouvelles formations.

# Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

Formé de membres du Conseil d'administration de l'Ordre oeuvrant dans le milieu municipal, le Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

## Modernisation des dossiers d'évaluation municipale

Cette année, le CCÉM a suivi de près les travaux du Comité réviseur des développements sur la modernisation des dossiers d'évaluation municipale qui est composé d'évaluateurs agréés et formé sous l'égide du MAMROT. Les membres de ce comité se sont réunis quatre (4) fois durant l'exercice 2009-2010. Après quatre années de travaux intenses, de nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées et devraient être adoptées au printemps 2010.

## Problématiques de la hausse de taxes affectant les propriétés riveraines

Suite à l'intervention de l'Ordre dans le dossier relatif à la problématique des importantes hausses de taxes foncières affectant certaines propriétés riveraines situées près des lacs et des cours d'eau du Québec, le MAMROT a mis en place une « table ronde » réunissant les organismes concernés par cette problématique, soit l'OEAQ, l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (la FQM) et l'Association des propriétaires fonciers du Québec (l'APFQ). Deux rencontres ont eu lieu durant cet exercice, soit en juin 2009 et en janvier 2010. En février 2010, l'OEAQ a transmis par écrit au MAMROT sa position dans ce dossier. L'objectif de l'OEAQ est de s'assurer que les solutions retenues n'auront pas d'incidences néfastes sur la transparence et l'équité du système fiscal municipal, de même que sur le caractère impartial des actes professionnels posés par les évaluateurs municipaux.

## Guide Hydro-Québec : « La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec »

En décembre 2008, Hydro-Québec a publié une version électronique d'un guide intitulé « La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec - Guide d'application de l'article 68 de la LFM ». Le guide contient les principales informations d'ordre juridique et technique visant à faciliter la prise de décision des intervenants municipaux.

Durant tous les travaux de préparation, l'Ordre a participé en tant que collaborateur au projet et a démontré son intérêt à organiser une formation conjointe (OEAQ-HQ) sur le sujet de même qu'à diffuser le guide auprès de ses membres. Deux réunions ont eu lieu en janvier 2010.

Durant le prochain exercice, une formation sera offerte aux évaluateurs agréés et à leurs collaborateurs.

## Immeubles industriels – désuétude externe de marché

En mars 2009, le MAMROT a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les problématiques liées à l'identification et à la quantification de la désuétude externe de marché et de proposer des actions pouvant les atténuer ou les supprimer. Ce groupe de travail coordonné par le MAMROT est formé de représentants de l'OEAQ, de l'AEMQ, de l'UMQ et de la FQM.

Les membres du groupe de travail se sont réunis à cinq (5) reprises durant l'exercice. Le 3 février 2010, un premier rapport intitulé « Problématiques et éléments de solutions quant à la désuétude externe de marché dans le domaine de l'évaluation des immeubles industriels » a été remis au ministre des Affaires municipales, Monsieur Laurent Lessard. Les membres de cette équipe entendent continuer leurs recherches pour documenter les actions proposées au ministre et invitent, entre autres, des intervenants du milieu industriel à procéder à un projet pilote afin d'identifier des indicateurs permettant de détecter et de quantifier la désuétude externe de marché.



# Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

## Le Comité réviseur des normes de pratique professionnelle

**Le mandat du Comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.**

**Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités *ad hoc* ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.**

Durant cet exercice, les membres du Comité réviseur des normes de pratique ont été sollicités pour donner leur avis sur des questions venant des membres ou du public. En février 2010, un article traitant de l'acte d'évaluation aux fins de valeur assurable (norme 13 et norme 14) a été publié dans la revue interne de l'OEAQ, l'*AlinÉA*. Les « réserves et hypothèses de base » sont actuellement sous étude et une version modifiée devrait être adoptée durant le prochain exercice.

## Le Comité *ad hoc* sur l'harmonisation des normes pancanadiennes

**Composé de représentants de l'Ordre des évaluateurs agréés (OEAQ) et de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE), ce comité a comme mandat d'harmoniser les normes de pratique professionnelle des deux organisations en parallèle avec les normes internationales en évaluation.**

Une présentation du projet a été faite le 28 octobre 2009 au Conseil d'administration de l'OEAQ. En janvier 2010, l'OEAQ a également confirmé à l'ICE qu'il était prêt à reconnaître les *Normes internationales d'évaluation* comme outil de

référence, sous certaines conditions. En second lieu, l'OEAQ a accepté de poursuivre les travaux d'harmonisation des normes pancanadiennes avec l'ICE à condition que certains éléments, jugés primordiaux pour l'OEAQ, soient respectés. Suite à la réponse de l'ICE, le comité poursuivra ses travaux d'harmonisation au cours du prochain exercice.

## Le Comité *ad hoc* sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts

**Le mandat de ce comité vise à développer un guide d'application pour l'évaluation des bâtiments qui se classent comme « immeubles verts » et qui se conforment à différents critères très précis de « développement durable ».**

Suite à une décision du Comité exécutif de l'OEAQ du 15 octobre 2009, il a été décidé de procéder par appel d'offres afin de développer le *Guide de référence* à l'intention des évaluateurs agréés. Le dossier se poursuivra en 2010-2011.

## Le Comité *ad hoc* sur l'élaboration des normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

**Ce comité a comme mandat d'analyser la problématique relative à l'établissement de la JVM des immeubles d'habitation et, s'il y a lieu, produire un guide à l'intention des évaluateurs agréés pour le calcul de la JVM en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'OEAQ.**

La publication d'un bulletin d'interprétation préparé par le ministère du Revenu du Québec a été reportée à l'automne 2010. Suite aux représentations de l'OEAQ, un groupe de travail formé de représentants de l'OEAQ et du ministère sera mis sur pied afin d'évaluer la possibilité de produire un document d'orientation pour les professionnels oeuvrant dans ce domaine d'expertise.

# Le Comité de gestion immobilière

**En mars 2006, les administrateurs de l'Ordre ont décidé de relancer les travaux du Comité de gestion immobilière et défini le mandat suivant :**

- réaliser une analyse d'opportunité quant au développement d'une catégorie de permis en gestion immobilière;
- identifier le profil des membres qui pratiquent dans ce secteur (nombre, formation, type de pratique);
- identifier des moyens de fidéliser les membres actuels qui pratiquent en gestion immobilière;

- considérer les volets juridique et stratégique de la création d'une telle catégorie de permis;
- accentuer la formation en gestion immobilière.

Au cours de 2009-2010, ce comité n'a tenu aucune réunion, mais ses membres ont toutefois collaboré à la production du *Profil de compétence des gestionnaires immobiliers de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, dont le lancement est prévu au début du prochain exercice.

# Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

**Le mandat de ce comité est de conseiller l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.**

Le comité s'est réuni une seule fois en 2009-2010, soit le 22 juin 2009, afin de procéder à la validation de la dernière version du logiciel SMI-Évalplus. Les travaux se sont poursuivis hors réunions.

# Le Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres et le Comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

**Le Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres fournit par l'entremise de ses membres, une assistance et une expertise aux assureurs. Il a également comme objectif de transmettre à l'Ordre de l'information émanant des dossiers de réclamation dans le but de la prévention des sinistres. De plus, il assure la gestion générale du programme et fait des recommandations au Conseil d'administration sur le choix des activités professionnelles qui font l'objet de couverture par les assureurs.**

**Le Comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle a le mandat d'étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés.**

Cette année, le Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle a tenu une seule réunion, le 21 octobre 2009, durant laquelle les dossiers de sinistres en cours ont été présentés et discutés. Les conditions de renouvellement du programme ont également été abordées. Par ailleurs, une conférence téléphonique a été tenue le 4 février 2010 concernant un dossier particulier.

Quant au Comité sur l'orientation en assurance, il a terminé son mandat avec le dépôt de la demande de création du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les travaux se sont achevés avec la nomination du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre par le Conseil d'administration de l'Ordre, lors de sa séance du 28 octobre 2009.

# Le Comité organisateur du congrès 2010

**Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès biennuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des conjoints, finances et recherche de financement font partie de ses tâches.**

Le prochain congrès aura lieu en octobre 2010 dans la magnifique région de la Mauricie. Tout au long de l'année, les membres du comité représentants de la région ont assumé la lourde tâche de préparer son contenu et de voir à l'organisation logistique. Pour cela, les membres du comité se sont réunis cinq (5) fois, soit le 16 juin, le 15 septembre, le 20 octobre, le 24 novembre 2009 et le 27 janvier 2010. Ils ont aussi tenu quatre (4) conférences téléphoniques le 15 juillet, le 13 novembre, le 17 décembre 2009 et le 23 février 2010.

## Les communications

En 2009-2010, l'Ordre a poursuivi la traditionnelle tenue de rencontres d'information sur la profession d'évaluateur agréé, dont les suivantes :

- le 25 novembre 2009, à l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du cours « *Éléments de l'évaluation* » (baccalauréat en administration des affaires et certificat en immobilier);
- le 1<sup>er</sup> décembre 2009, au Collège St-Bernard de Drummondville dans le cadre de la Journée Carrières (présentation effectuée par Sébastien Ruel, É.A.);
- le 25 mars 2010, à Québec, dans le cadre du congrès de l'AQISEP (Association québécoise de l'information scolaire et professionnelle).

Remises de bourses :

- à Jennifer Lacasse-Linteau de l'Université Laval, le 16 avril 2009;
- à Jennifer Dionne-Pattyn du Collège Montmorency, le 16 juin 2009.

Ajoutons à cela la parution de nombreuses annonces publicitaires portant sur la profession dans diverses publications du monde des affaires, de l'éducation ou des ordres professionnels, telles le *Journal Les Affaires*, le *Guide Choisir*, l'annuaire de l'APCHQ, les magazines *Commerce* et *Immobilier Commercial*.



# TABLEAU DES MEMBRES (au 31 mars 2010)



## Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice :	1037
Réinscriptions :	1
Nouveaux É.A.* :	55
Retraités :	29
Décédés :	4
Retirés pour non paiement :	10
Retirés pour non-conformité à l'assurance-responsabilité :	1
Retirés pour abandon :	7
<b>Total :</b>	<b>1042</b>

## Registre des stagiaires

Nombre au début de l'exercice :	119
Nouveaux stagiaires :	38
Stagiaire réinscrit :	1
Stagiaires ayant réussi l'examen* :	56
Retirés pour non paiement :	5
Retirés pour expiration de délai :	7
Retiré à la demande du stagiaire :	1
<b>Total :</b>	<b>89</b>

## Registre des étudiants

Nombre au début de l'exercice :	42
Nombre à la fin de l'exercice :	50

## Cotisation annuelle

Membres	625 \$
Stagiaires	200 \$
Étudiants	0 \$

## Répartition des membres selon le type d'entreprises

	membres	%
Firmes privées	549	53 %
Gouvernement et organismes parapublics	227	22 %
Municipalités	182	17 %
Institutions financières	28	3 %
Autres	56	5 %
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>100%</b>

## Répartition des membres selon le sexe

	Membres	%
Femmes	219	21 %
Hommes	823	79 %
<b>Total</b>	<b>1042</b>	<b>100%</b>

## Tableau des membres par régions

Région 01 – Bas Saint-Laurent	14
Région 02 – Saguenay–Lac-St-Jean	43
Région 03 – Capitale-Nationale	178
Région 04 – Mauricie	22
Région 05 – Estrie	35
Région 06 – Montréal	197
Région 07 – Outaouais	39
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	7
Région 09 – Côte-Nord	4
Région 10 – Nord du Québec	0
Région 11 – Gaspésie–île de la Madeleine	2
Région 12 – Chaudière-Appalaches	59
Région 13 – Laval	49
Région 14 – Lanaudière	57
Région 15 – Laurentides	92
Région 16 – Montérégie	212
Région 17 – Centre-du-Québec	19
Hors du Québec	13

\*Une personne ayant réussi l'examen ne s'est pas inscrite au Tableau des membres

# Les états financiers 2009-2010

## Rapport des vérificateurs

### Aux membres de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et de stabilisation de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et les états de l'évolution des actifs nets des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Dagenais, Lapierre, Simard et Associé SENCRL*

COMPTABLES AGRÉÉS  
Par Chantal Lapierre, CA auditeur

Montréal, le 7 juillet 2010

# Fonds d'administration

## Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations	648 362	650 570
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	8 233	4 330
Inspection professionnelle	1 000	4 500
Examens et admission	27 725	27 050
Formation	272 392	249 380
Congrès	-	216 514
Publicité et publications	4 598	2 470
Subvention - Entente France-Québec	10 871	-
Intérêts	736	6 106
Administration	26 123	43 188
Autres activités	29 010	23 944
	<b>1 029 050</b>	<b>1 228 052</b>
<b>Charges par fonction – annexes</b>		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (page 30)	64 051	77 470
Réglementation (page 30)	138 919	130 127
Inspection professionnelle (page 30)	99 867	105 891
Admission (page 30)	88 061	78 448
Formation (page 31)	280 812	260 744
Communication interne (page 31)	182 584	336 248
Communication externe (page 31)	63 419	48 065
Promotion auprès de la relève (page 31)	20 283	31 133
Direction générale (page 31)	148 363	138 890
	<b>1 086 359</b>	<b>1 207 016</b>
<b>Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) avant autres comités et projets spéciaux</b>	<b>(57 309)</b>	<b>21 036</b>
Autres comités et projets spéciaux (page 32)	52 283	59 918
<b>Excédent des charges sur les produits</b>	<b>(109 592)</b>	<b>(38 882)</b>

# Fonds d'administration

## Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2010

				2010 \$	2009 \$
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations (note 7)	Non grevés d'affectations	Total	Total
<b>Solde au début</b>	103 324	15 000	97 841	216 165	255 047
Excédent des charges sur les produits (page 21)	-	-	(109 592)	(109 592)	(38 882)
Acquisition d'immobilisations	8 874	-	(8 874)	-	-
Dotation à l'amortissement d'immobilisations	(26 809)	-	26 809	-	-
<b>Solde à la fin</b>	85 389	15 000	6 184	106 573	216 165

# Fonds d'administration

## Bilan

au 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Actif</b>		
<b>Éléments à court terme</b>		
Encaisse	287 781	-
Placements temporaires, au coût, 0,15 % (0,17 % et 0,65 % en 2009)	50 000	250 000
Débiteurs	153 181	176 424
Frais payés d'avance	42 498	14 549
	<b>533 460</b>	<b>440 973</b>
<b>Immobilisations</b> (note 4)	<b>85 389</b>	<b>103 324</b>
	<b>618 849</b>	<b>544 297</b>
<b>Passif</b>		
<b>Éléments à court terme</b>		
Découvert bancaire	-	134 779
Emprunt bancaire (note 6)	-	50 000
Créditeurs et charges à payer	229 255	92 659
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	1 171	5 119
Revenus reportés	281 850	45 575
	<b>512 276</b>	<b>328 132</b>
<b>Solde du fonds</b>		
<b>Investis en immobilisations</b> (page 22)	<b>85 389</b>	<b>103 324</b>
<b>Grevés d'affectations</b> (page 22)	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Non grevés d'affectations</b> (page 22)	<b>6 184</b>	<b>97 841</b>
	<b>106 573</b>	<b>216 165</b>
	<b>618 849</b>	<b>544 297</b>

## Engagements (note 8)

Au nom du conseil d'administration



Présidente



Trésorier

# Fonds de stabilisation

## Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations des assurés	367 602	361 414
Revenus de placements	30 320	41 016
Gain (perte) non matérialisé	186 236	(162 702)
	<b>584 158</b>	<b>239 728</b>
<b>Charges</b>		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	278 217	235 971
Honoraires du courtier d'assurances	69 166	65 000
Honoraires professionnels	2 000	9 996
Honoraires de gestion	114 159	17 496
	<b>463 542</b>	<b>328 463</b>
<b>Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)</b>	<b>120 616</b>	<b>(88 735)</b>

## Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$		2009 \$
	Grevés d'affectations (note 7)	Non grevés d'affectations	Total
<b>Solde au début</b>	<b>714 198</b>	<b>1 896 928</b>	<b>2 611 126</b>
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) (page 24)	-	120 616	120 616
Affectation d'origine externe (note 7)	(202 549)	202 549	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>511 649</b>	<b>2 220 093</b>	<b>2 731 742</b>

# Fonds de stabilisation

## Bilan

au 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Actif</b>		
<b>Éléments à court terme</b>		
Encaisse	1 796 471	1 376 576
Intérêts à recevoir	6 564	8 902
À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt	1 171	5 119
Frais payés d'avance	11 667	80 041
Placements échéant au cours du prochain exercice	102 732	151 051
	<b>1 918 605</b>	<b>1 621 689</b>
<b>Placements à long terme (note 5)</b>	<b>1 109 967</b>	<b>1 150 023</b>
	<b>3 028 572</b>	<b>2 771 712</b>
<b>Passif</b>		
<b>Éléments à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	18 613	9 676
Sommes à payer à l'assureur	278 217	150 910
	<b>296 830</b>	<b>160 586</b>
<b>Solde du fonds</b>		
<b>Affectations d'origine externe (note 7)</b>	<b>511 649</b>	<b>714 198</b>
<b>Non grevés d'affectations</b>	<b>2 220 093</b>	<b>1 896 928</b>
	<b>2 731 742</b>	<b>2 611 126</b>
	<b>3 028 572</b>	<b>2 771 712</b>

Au nom du conseil d'administration



Présidente



Trésorier

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

## 1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

## 2. Conventions comptables adoptées

Les organismes à but non lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862 et 3863 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861. L'Ordre a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861.

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes à but non lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. La direction a déterminé que ces nouvelles normes ont eu une incidence sur la présentation de l'information financière concernant le chapitre 4470. Voir le détail à la note 3, ventilation des charges.

## 3. Principales conventions comptables

### Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice et aux résultats au cours duquel ils deviennent connus.

### Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de vente ou de rachat dans le but de réaliser un profit. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

### Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus et les cotisations sont constatées mensuellement.

### Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

#### Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

#### Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants:

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	6 ans
Relève - Production CD ROM	Linéaire	3 ans

## Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

## Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré à la fonction.
- Frais généraux : au prorata des autres charges consacrées à la fonction.

## 4. Immobilisations

	2010 \$		2009 \$	
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Mobilier de bureau	127 300	22 148	127 300	27 686
Équipement informatique	11 230	3 130	11 230	5 889
Service en ligne	89 894	57 975	81 020	63 344
Relève - Production CD ROM	12 810	2 136	12 810	6 405
	<b>241 234</b>	<b>85 389</b>	232 360	103 324

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition d'immobilisations pour un montant de 8 874 \$.

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

## 5. Placements à long terme

	2010 \$	2009 \$
<b>Fonds de stabilisation</b>		
Actions cotées en bourse (coût : 450 581 \$; 473 649 \$ en 2009)	<b>456 866</b>	350 527
Obligations et titres à revenu fixe (coût : 700 749 \$; 952 304 \$ en 2009)	<b>755 833</b>	950 547
	<b>1 212 699</b>	1 301 074
Placements échéant au cours du prochain exercice	<b>102 732</b>	151 051
	<b>1 109 967</b>	1 150 023

**Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition de placements pour un montant de 178 461 \$ et en a disposé pour un montant de 413 288 \$**

## 6. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 50 000 \$, renouvelable le 31 juillet 2010, au taux de base canadien de la banque majoré de 1,25 %, garanti par une hypothèque mobilière de 1<sup>er</sup> rang au montant de 50 000 \$ sur les placements temporaires. Le solde inutilisé au 31 mars 2010 est de 50 000 \$.

## 7. Affectations d'origine externe

### Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 511 649 \$ (714 198 \$ en 2009) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

### Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL – OEAQ – AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

## 8. Engagements

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échouent en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 526 816 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les cinq prochains exercices :

2011	82 783 \$
2012	95 150 \$
2013	95 150 \$
2014	95 150 \$
2015	95 150 \$

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

## 9. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme sont détenus à des fins de transactions.

### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités et ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est imputée aux résultats.

### Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

## 10. Informations sur le capital

L'Ordre a reçu une subvention pour laquelle il existe une affectation d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser cette ressource financière. L'Ordre s'est conformé aux exigences de cet apport affecté.

## 11. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2010.

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre</b>		
Salaires et charges sociales	5 461	8 240
Honoraires – Bureau du syndic et procureur	37 563	45 463
Tenue des dossiers, cessation d'exercice	438	-
Frais de conseil de discipline	1 940	2 197
Frais de comité de révision	-	47
Frais de conseil d'arbitrage	269	434
Frais de syndic et d'experts	1 133	1 989
Frais de poursuite pour usurpation de titre	1 194	5 650
Mauvaise créance	4 330	-
Quote-part des frais généraux	11 723	13 450
	<b>64 051</b>	<b>77 470</b>
<b>Réglementation</b>		
Salaires et charges sociales	97 893	103 856
Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle	17 356	1 362
Publication de règlements	-	151
Application de règlements	6 399	2 165
Quote-part attribuable au fonds de stabilisation	(10 000)	-
Quote-part des frais généraux	27 271	22 593
	<b>138 919</b>	<b>130 127</b>
<b>Inspection professionnelle</b>		
Salaires et charges sociales	45 435	50 424
Honoraires	24 058	23 890
Programme d'inspection et de sténographie	3 693	7 105
Frais de comité d'inspection et frais de formation	7 077	6 087
Quote-part des frais généraux	19 604	18 385
	<b>99 867</b>	<b>105 891</b>
<b>Admission</b>		
Salaires et charges sociales	49 196	44 948
Examens	14 381	14 159
Frais de comités	1 330	1 587
Entente France-Québec	5 868	5 002
Quote-part des frais généraux	17 286	12 752
	<b>88 061</b>	<b>78 448</b>

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Formation</b>		
Salaires et charges sociales	65 510	47 146
Frais de programme	157 746	167 422
Frais de comité	1 729	905
Mauvaise créance	876	-
Quote-part des frais généraux	54 951	45 271
	<b>280 812</b>	<b>260 744</b>
<b>Communication interne</b>		
Salaires et charges sociales	63 015	48 532
Publications	46 424	22 634
Tournée régionale et événements spéciaux	4 374	-
Dépenses congrès	116	175 609
Autres activités	32 814	31 093
Quote-part des frais généraux	35 841	58 380
	<b>182 584</b>	<b>336 248</b>
<b>Communication externe</b>		
Salaires et charges sociales	28 038	21 365
Matériel promotionnel	577	3 866
Publicité et relations publiques	22 259	14 489
Mauvaise créance	120	-
Quote-part des frais généraux	12 425	8 345
	<b>63 419</b>	<b>48 065</b>
<b>Promotion auprès de la relève</b>		
Salaires et charges sociales	694	3 284
Publicité, matériel et activité de promotion	9 138	15 762
Bourse d'étude	2 200	2 412
Dotations à l'amortissement des immobilisations	4 270	4 270
Quote-part des frais généraux	3 981	5 405
	<b>20 283</b>	<b>31 133</b>
<b>Direction générale</b>		
Salaires de la présidence	25 552	25 756
Salaires et charges sociales	79 399	77 184
Conseil d'administration	11 316	10 663
Frais de formation	1 970	1 173
Frais d'élection	1 003	-
Quote-part des frais généraux	29 123	24 114
	<b>148 363</b>	<b>138 890</b>

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
<b>Frais généraux répartis par nature</b>		
Locaux, taxes et entretien	89 608	89 903
Représentation et déplacements	8 377	10 126
Poste et messagerie	5 248	4 340
Honoraires de contentieux	19 249	19 343
Documentation, abonnements et cotisations	4 173	1 789
Fournitures de bureau	18 680	21 005
Télécommunications	18 277	18 185
Honoraires de comptabilité et informatique	4 844	7 170
Cotisations et activités CIQ - OPQ - ICE	9 513	6 544
Honoraires de vérification	6 900	7 750
Assurances	11 548	9 712
Intérêts et services bancaires	3 513	1 895
Dotation à l'amortissement des immobilisations	22 539	21 337
	<b>222 469</b>	<b>219 099</b>
<b>Autres comités et projets spéciaux</b>		
Salaires et charges sociales	27 664	14 540
Frais de comités	2 120	6 172
Projets spéciaux	12 235	28 803
Quote-part des frais généraux	10 264	10 403
	<b>52 283</b>	<b>59 918</b>



ORDRE DES  
ÉVALUATEURS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

415, rue St-Antoine Ouest  
Bureau 450  
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou  
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)

Télec. : 514 281-0120  
Courriel : [oeaq@oeaq.qc.ca](mailto:oeaq@oeaq.qc.ca)  
Site Internet : [www.oeaq.qc.ca](http://www.oeaq.qc.ca)

40 ans

de passion pour l'évaluation



© Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts  
 bien gérées, de sources contrôlées  
 et de bois ou fibres recyclés.

[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. XXX-XXX-000  
 © 1996 Forest Stewardship Council

